

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Compte rendu de la réunion du 18 janvier 2010

PRESENTS : Mmes Chantal BERTRAND, Stéphanie DELGUTTE, Catherine GAUFICHON, Pascale MARTEAU, Dany MICHAUD, Anne-Marie PROUST, Isabelle SOULISSE, Véronique SURAULT, MM. Daniel BAUDOUIN, Francis BEAUMONT, Jean BOULAIS, François BRIAND, Thierry BUREAU, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Gaëtan GIBault, Pascal GONNORD, Alain LAUDES, Joël MAGNERON, Jean-Pierre MIGAULT, René PACAULT, Gilbert POUGNARD, Adrien PROUST, Claude ROULLEAU, Thierry ROUSSEAU, Daniel VEILLET et Yannick VIVIER.

EXCUSE : MM. Bertrand DUFOURCQ, Laurent GONNORD, Florent JARRIAULT et Jacky THUBIN.



Monsieur Claude ROULLEAU ouvre la séance en sa qualité de Président et remercie les délégués de leur présence.

Monsieur le Président soumet au Conseil le compte rendu de la séance du 14 décembre 2009. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité en l'état.

1 – ABVN

1.1 Subvention

Monsieur le Président informe que le premier Conseil d'Administration de l'ABVN s'est tenu le 14 janvier dans la salle des Fêtes de Frontenay Rohan Rohan.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité a voté la proposition de Budget Prévisionnel qui s'élève à 45 050 € en Fonctionnement et à 3 000 € en Investissement.

Ce budget prévoit en Recette de Fonctionnement 13 500 € du Conseil Général (Proxima 2008-2013) ; le reste à financer pour la CAN et la CCPC étant de 31 550 €. Monsieur le Président informe que la clé de répartition proposée est de 1/3 CCPC, 2/3 CAN ; il en résulterait pour la CCPC le versement d'une subvention de fonctionnement de 10 520 €.

Pour ce qui concerne l'Investissement la même clé de répartition conduirait au versement par la CCPC d'une subvention de 1 000 €.

Monsieur le Président propose donc le versement d'une subvention à l'ABVN pour un total de 11 520 € pour l'année 2010.

Après délibération à l'unanimité les membres du conseil acceptent cette proposition.

1.2 Contrat des Solidarités Territoriales

Monsieur le Président informe que le Conseil d'Administration a autorisé Monsieur le Président de l'ABVN à signer le Contrat des Solidarités Territoriales concernant la mise en œuvre du programme départemental Proxima 2008-2013.

Monsieur le Président sollicite les membres du Conseil pour valider le projet Proxima Territoire Niortais CAN-CCPC 2008-2013 comme présenté et à être autorisé à signer pour le compte de la CCPC le Contrat des Solidarités Territoriales concerné.

PROXIMA TERRITOIRE Territoire Niortais : CAN + CCPC (montant : 2 786 890 €)	
Grand projet structurant économique et territorial	535 650
“Niort Terminal” (Plate forme multimodale)	535 650
Priorité départementale : favoriser la mobilité et les déplacements	600 000
Aménagements connexes du pôle d'échange gare	600 000
Priorité départementale : valoriser nos ressources touristiques et renforcer la qualité de l'offre	470 000
Hébergements touristiques (subventions CG période 2001/2008 : 533 377 €)	300 000
Office de Pôle (30 000 €/an)	120 000
Signalitique touristique	50 000
Ingénierie structure porteuse du Contrat Territoire Niortais (CAN/CCPC)	54 000
Animateur Territoire Niortais (association Bassin de Vie Niortais) (40% masse salariale)	54 000
Priorité départementale : adapter et renforcer les services à la personne (enfance, personnes âgées...) Priorité départementale : développer les usages et les services publics numériques	1 127 240

(*) enveloppe calculée pour les projets locaux sur la base de 10 €/habitant

Population 2006 (sans double compte)

CAN : 100 657

CCPC : 12 067

Après délibération à l'unanimité les membres du conseil valident cette proposition.

2 – Contrat Informatique Centre de Gestion

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil pour signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres le contrat de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.

Après délibération à l'unanimité les membres du conseil acceptent cette proposition.

3 – Garage communautaire

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement suite à l'avis de commission d'Appel d'Offre pour un avenant au Marché de travaux au profit de CANCE SAS (lot n° 3 charpente métallique/bardage double peau/serrurerie).

Le montant de cet avenant est de 4 250.80 €/HT.

Monsieur le Président informe que le Conseil communautaire a validé un montant global de marché à 58 497.00 €/HT.

Monsieur le Président fait part que les documents établis par le maître d'œuvre ont omis la variante retenue au lot 3 et comporte une erreur de calcul de 0.80 €/HT.

En conséquence Monsieur le Président informe que le montant du marché global tenant compte des rectifications à apporter est de 56 987.80 €/HT.

Après délibération à l'unanimité les membres du conseil valident l'ensemble de ces rectifications et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

4 – BRDE

Mme Jocelyne LUCAS a créé «Courance Services», entreprise de services à la personne, basée à son domicile de Granzay-Gript, avec une aide régionale de 1 800 €.

Dans le cadre de ce dispositif régional :

- après suivi et avis favorable par l'Atelier de la Création (assistant technique : Mission Locale des Jeunes du Sud Deux-Sèvres) ;
- avant transmission au Conseil Régional pour décision ;
- et sur proposition du Président ;

le conseil, après délibération à l'unanimité, donne un avis favorable quant au versement du solde.

Au titre de la synthèse annuelle, il est présenté que le conseil a pu statuer en 2009 sur 8 nouveaux dossiers, localisés sur 5 communes membres et mobilisant 22 200 € d'aides régionales.

Cette 5^{ème} année porte ainsi à 61 dossiers et 225 300 € le bilan complet cumulé.

En ce début de 6^{ème} année, le Président propose donc de commencer à réaliser un « point à 5 ans » avec les créateurs concernés, portant sur la pérennité de l'entreprise, les emplois, les perspectives et projets de développement etc....

5.1 PAEPC – Travaux géomètre

Lors de l'implantation de la « voie nord », côté St Symphorien, il a été mis en évidence des écarts importants pouvant atteindre plusieurs mètres entre les fonds de plans cadastraux, ayant servi de base aux projets sur toute la zone, et la réalité du terrain.

Il est à noter que des écarts de même nature, quoique moins importants, avaient déjà été relevés, côté Granzay-Gript, et corrigés au fur et à mesure des travaux de bornage réalisés sur le secteur du Forum.

Constatant que l'absence de plan fiable est préjudiciable, notamment lors des projets de découpage parcellaire avec des candidats, le Président propose au conseil de faire établir une fois pour toutes un plan topo précis du PAEPC :

- à partir d'un périmètre global à border contradictoirement ;
- en complément des travaux de bornage et de topo déjà effectués ;
- en reprenant les ouvrages réalisés (ex. « voie nord », bassins) ;
- comprenant les bornages nécessaires à l'implantation des ouvrages électriques sur la voie nord ;
- et prenant en compte les plans du projet final d'aménagement.

Le Conseil, après délibération à l'unanimité, autorise le Président à signer cette commande auprès de la SARL Géo3D pour un montant de 7 760.05 € H.T. (soit 9 281.02 € T.T.C.).

5.2 PAEPC – Transfert/cession de parcelles

Sur sollicitation de M. Cédric CHARLIER, le Président propose au conseil de transférer à la SARL J.ALP, dirigée par M. Bruno JUBIEN, le bénéfice des délibérations concernant la cession des parcelles ZX 76 et 77 sur le PAEPC côté St Symphorien, et ceci selon les mêmes modalités considérant qu'il s'agit du même projet à savoir la construction d'un bâtiment de stockage d'environ 1 000 m², pour lequel la commune de St Symphorien a délivré un permis de construire le 22/10/09.

Le conseil, après délibération à l'unanimité, accepte cette proposition et décide donc :

- de céder un ensemble foncier constitué des parcelles ZX 76 (2 376 m²) et ZX 77 (2 356 m²) sur St Symphorien, faisant partie du lotissement n° DP 79.298.08.S.0002 ;
- à la SARL J.ALP, domiciliée 16 rue du Port aux Moules à COULON (79150) ;
- pour la construction ci-dessus précisée ;
- au prix de 10 € H.T./m² (soit 11.96 € T.T.C.) ;
- en notant que cet ensemble foncier permet 2 raccordements électriques triphasés de 36 KVA chacun ;
- et mandate M. René PACAULT (M. Bertrand DUFOURCQ suppléant) pour la signature des actes chez Maître BOUTINEAU, notaire à Prahecq dépositaire des pièces du lotissement.

5.3 Délocalisations agricoles – SCI DAPHI à Brûlain

Considérant le projet de délocalisation de la SCI DAPHI à Brûlain et les délibérations de la communauté de communes prises quant aux modalités de l'accompagnement par la collectivité (14/02/00 - 11/07/05 - 15/10/07) le Président présente un devis préalable établi par la SAUR comportant un montant de 8 934 € H.T. relatif à l'alimentation en eau, en diamètre 53/63, de la réserve incendie à réaliser à proximité du futur siège délocalisé. Le Président rappelle que, le cas échéant, tout surdimensionnement éventuel est à la charge du pétitionnaire.

Il est en outre rappelé que cette pose de canalisation d'eau sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat d'eau (4B) ; la CCPC assurant la maîtrise d'ouvrage directe du génie civil, travaux pour lesquels Géo3D, maître d'œuvre, prépare actuellement un dossier de consultation d'entreprises.

Le conseil, après délibération à l'unanimité, entérine toutes ces modalités et autorise la signature, pour approbation préalable, de ce devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.